

Prévenir les risques auditifs

Pilotes : ARS - Conseil régional

Références PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants

Action 21 : renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées



Contexte et état des lieux

L'exposition au bruit de niveau sonore élevé est à l'origine de surdités partielles ou totales, selon les caractéristiques du bruit, l'intensité et la durée d'exposition. Dans la population générale, certaines situations d'exposition spécifique sont un danger pour l'audition et constituent un réel problème de santé publique chez les jeunes : l'écoute de musique amplifiée (discothèques, ...) et l'utilisation régulière de baladeurs musicaux de forte puissance sonore. Depuis plus de dix ans, rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques démontrent que les publics des concerts et les musiciens sont exposés à des niveaux sonores pouvant causer des lésions irréversibles du système auditif. Pour exemple, une enquête menée en 1998 par le Ministère de l'en-

vironnement et le CNRS (centre national de la recherche scientifique) a démontré que 70% des musiciens qui pratiquent des musiques amplifiées souffrent de traumatismes auditifs. On observe une évolution majeure de ce phénomène depuis une dizaine d'années du fait de l'augmentation importante de la pratique amateur, pratique évoluant dans des lieux inadaptés, avec du matériel inapproprié ou mal utilisé. Encore une fois, on identifie un déficit important relatif à l'éducation à la gestion du son amplifié. Des actions sont engagées depuis plusieurs années concernant la prévention des risques auditifs chez les jeunes. Il s'agit notamment depuis 2007 des concerts pédagogiques Peace & Lobe.

Quelques chiffres

En France :

- 1 Français sur 2 ne fait jamais évaluer son audition
- 38 % des personnes qui consultent le font suite aux pressions de leurs proches
- 30 000 à 50 000 jeunes et adolescents présentent des altérations graves ou sévères du système auditif

En région :

- 76% des jeunes interrogés dans le cadre des concerts pédagogiques déclarent écouter de la musique plus d'une heure par jour via l'ordinateur, le baladeur ou le téléphone portable
- 95% des interrogés déclarent écouter à volume moyen à très fort



Résultat attendu

- diminuer l'exposition individuelle et collective au bruit

Opérations

Mener des actions de prévention (sensibilisations, dépistages, etc) auprès de populations exposées aux risques auditifs (travailleurs, jeunes et jeunes adultes notamment)

Sensibiliser et informer les personnes relais à la prévention des risques auditifs (ex : infirmières scolaires, directeurs de locaux de répétition, directeurs d'écoles de musique, etc)

Indicateurs de suivi

Nombre de personnes sensibilisées

Nombre de dépistages effectués

Nombre de personnes relais sensibilisées